Compte rendu de Conseil Municipal Séance du 5 novembre 2019 à 20 heures

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Jean-Michel CHATAIN, maire,

Date de convocation: 29/10/2019

Nombre de conseillers en exercice: 15 Présents: 15

Présents : Jean-Michel CHATAIN, Jean-Pierre GACHET, Josiane GONZALEZ, Frédéric MILLET, Brigitte RIVOLLIER, Jean LESQUIR, Jean François TAILLANDIER, Didier CHAMBON, Martine LAFFAY, Odile PINTURIER, Hervé DUQUESNE, Elisabeth LAFANECHERE, Didier MASSACRIER, Valérie GUILLAUME, Maryline FAURE.

Absent excusé: néant

Secrétaire de séance : Martine LAFFAY

- Compte-rendu de la dernière commission communale animation présenté par M. Jean-Pierre GACHET (en attendant l'arrivée de M. le Maire, qui participe à une réunion à Loire Forez Agglomération (conférence des Maires, sujet : eau potable). Lors de cette commission, il a été question :
 - . du Marché du terroir de Noël (prévu le dimanche 1^{er} décembre 2019 à la salle des fêtes, pour l'instant dix exposants ont répondu qu'ils participeraient.
 - . de Noël au village le 20 décembre : à partir de 16 h 30 décoration du centre bourg avec les enfants, un programme un peu différent a été établi.
 - . Des arbustes ont été sélectionnés pour agrémenter la place située à côté de la mairie. Le coût sera d'environ 400 €.
- M. le Maire demande au conseil s'il a des observations à formuler au sujet du précédent compte-rendu de Conseil municipal. Aucune observation, le compte rendu du conseil précédent est approuvé à l'unanimité.
- 1 Droit de Préemption Urbain : le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité renonce à l'acquisition des propriétés cadastrées :
 - **1**^{er} dossier: Section A: n° 532, 8 Rue des Bessonnes, superficie 0 a 87 ca. Ce bien comporte une maison d'habitation.
 - **2**^{ème} **dossier :** Section A : n° 1543, n° 715, n° 716, Les Royats, superficie totale 25 a 78 ca. Ce bien comporte une maison d'habitation.
- 2 Marché passé avec le bureau d'étude l'Atelier Sauvage : à la suite de l'arrêt de l'activité d'un co-traitant (Initial Consultants), nouveau prestataire :

M. le Maire:

- rappelle au conseil municipal la délibération n° 2, de la séance du conseil municipal du 16 avril 2019, concernant le marché passé avec le bureau d'étude l'Atelier Sauvage pour un montant de 64 018.50 € hors taxes et 76 822.20 € TTC. Ce marché concerne l'étude de revitalisation du centre bourg.
- informe le conseil municipal :
- . Un des co-traitants du marché précité, INITIAL CONSULTANTS, programmiste arrête son activité. La part de INITIAL CONSULTANTS dans le marché d'étude s'élevait à 3 250 € H.T. soit 3 900 € TTC.
- . Le bureau d'étude de programmation AID observatoire pourrait remplacer Initial Consultants pour la suite de l'étude. AID observatoire fournirait la même prestation que INITIAL CONSULTANTS et ce au même tarif.

En conséquence M. le Maire invite le conseil municipal à délibérer pour intégrer ces modifications. Vu les explications de M. le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'accepter le nouveau prestataire AID Observatoire (en remplacement de Initial Consultants), et autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la modification du marché.

- 3 SIEL : adhésion de la commune au groupement d'achat d'énergies, convention de groupement d'achat modifiée :
 - M. le Maire rappelle au conseil municipal que la commune est adhérente au groupement d'achat électricité et gaz naturel du Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire (SIEL).

1/5

Le SIEL nous propose une nouvelle convention d'adhésion au groupement d'achat d'énergies du SIEL-TE Loire. Cette nouvelle convention est élargie à toutes les énergies afin de créer un document unique. Le conseil municipal considérant :

- . que le SIEL-Territoire d'Energie Loire est coordonnateur d'un groupement d'achat d'électricité, de gaz, et de bois.
- . l'intérêt d'élargir l'objet du groupement actuel à toute énergie, d'une part, et à tout organisme public du département, d'autre part.
- . les besoins de la collectivité pour l'achat d'énergies.
- . que pour l'énergie considérée seuls les contrats transférés au SIEL-TE Loire entrent dans le groupement au libre choix de la commune.
- . que seule l'énergie transférée pourra faire l'objet d'un appel de cotisation conformément à la convention de groupement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

. d'approuver l'adhésion aux énergies suivantes :

Adhésion en cours	Nouvelle adhésion	
□ Electricité	□ Electricité	
□ Gaz naturel	☐ Gaz naturel	
	☐ Gaz propane	
11 - 1401	□ Bois-granulés	

- . d'approuver l'adhésion de la commune au groupement d'achat selon les modalités sus mentionnées ;
- . d'approuver la convention de groupement d'achat modifiée ;
- . d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes pièces à intervenir relatives à ce dossier.
- 4 Convention de financement « Maîtrise de l'énergie » entre le SIEL TE Loire et la Commune de St-Georges-Haute-Ville :

M. le Maire:

- . rappelle au conseil municipal que dans le cadre de travaux de « Maîtrise de l'Energie », la commune a réalisé des travaux d'éclairage intérieur avec leds.
- . présente la convention spécifique à passer entre le Syndicat Intercommunal d'Energies du département de la Loire (SIEL) et notre commune en vue de recevoir un financement à la suite de la vente des certificats d'économie d'énergie (concernant l'opération éclairage intérieur avec leds).

La vente de ces certificats d'énergies devrait nous permettre de bénéficier d'un financement du SIEL d'un montant de 337.71 € H.T.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver les termes de la convention de financement « maîtrise de l'énergie » SIEL-TE Loire à passer entre la commune et le SIEL et d'autoriser M. le Maire à la signer.

5 - Dissimulation des réseaux secs Rue Centrale : maîtrise d'ouvrage SIEL, participation prévisionnelle de la commune, amortissement du fonds de concours :

M. le Maire rappelle au conseil municipal :

. l'information donnée lors de ses séances du 3 septembre 2019 et 8 octobre 2019, relative à la demande d'Orange qui envisage de planter douze poteaux (entre le chemin du Suc et ce jusqu'au carrefour Rue Centrale – RD 5) pour réaliser le délestage de leur réseau actuellement présent sur les poteaux ENEDIS. De plus pour le développement du réseau Très Haut Débit, il est envisagé la plantation de six poteaux. Il y aurait donc dix-huit poteaux, sur cette partie de la Rue Centrale.

Une étude a été demandée au SIEL pour savoir ce que coûterait la dissimulation (du chemin du Suc et ce jusqu'au carrefour Rue Centrale – RD 5) de tous ces réseaux secs.

Cette étude financière tient compte de la participation d'Orange (4 000 €).

M. le Maire expose au Conseil municipal qu'il est possible d'envisager les travaux précités de dissimulation des réseaux Rue Centrale selon les modalités qui suivent :

. Conformément à ses statuts, le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement 2/5

attribuées par le Conseil départemental de la Loire, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement: Coût du projet actuel:

Détail	Montant H.T. Travaux	% - PU	Participation de la commune (fonds de concours)
Dissimulation BTS Rue Centrale	140 000 €	44.0 %	61 600 €
Génie civil télécom Rue Centrale	46 000 €	75.0 %	34 500 €
Total	186 000 €		96 100 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

A défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

M. le Maire invite le conseil municipal à délibérer sur le dossier présenté.

Un débat s'instaure au sein du conseil municipal. Diverses observations sont formulées :

- . Le haut de la Rue Centrale est très venté de ce fait, il y a eu plusieurs incidents sur les réseaux secs, la dissimulation de ceux-ci permettra d'avoir un réseau fiable et améliorera le côté esthétique, etc.
- . Le coût de la dissimulation du réseau de l'éclairage public n'est pas indiqué dans l'estimation financière du SIEL, car c'est une compétence de Loire Forez Agglomération.

Des précisions sont données concernant la situation financière de la commune (en principe excédent d'investissement en fin d'année ...).

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- . Prend acte que le SIEL TE dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de « Dissimulation Rue Centrale » dans les conditions indiquées ci-dessus, étant étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à M. le Maire pour information avant exécution.
- . Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- . Décide d'amortir ce fonds de concours en dix années.
- . Autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.
- 6 M. le Maire donne des explications concernant un poteau d'éclairage du stade qui est tombé (le 11 octobre 2019) dans le jardin de la maison qui jouxte le terrain de sport. Une déclaration a été faite à l'assurance. Concernant les trois autres poteaux d'éclairage APAVE viendra les contrôler prochainement.
- 7 convention de mise à disposition de la salle communale « dite Chamussy » pour des permanences du relais assistants maternels (RAM) itinérant communautaire.
 - M. le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n° 7 de la séance du 3 septembre 2019. Un accord de principe a été donné à Loire Forez Agglomération (LFA) pour lui permettre d'organiser sur notre commune une permanence d'animations du relais assistants maternels (RAM) itinérant. Un projet de convention a été établi, M. le Maire le présente.

La commune mettra à disposition de LFA la salle dite «Chamussy» pour permettre l'accueil des professionnels de la petite enfance et des enfants qu'ils accueillent dans le cadre des missions d'animations des relais assistants maternels. Ce local est mis à disposition gratuitement.

Le nettoyage des locaux est assuré par la responsable du RAM itinérant. Les permanences du RAM se feront les mercredis matins, tous les 15 jours, à partir de janvier 2020, selon le planning du RAM itinérant, etc ... Vu la convention présentée et ses objectifs, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver les termes de la convention de mise à disposition de la salle dite « Chamussy », à passer avec LFA, pour les permanences du RAM itinérant et d'autoriser M. le Maire à la signer.

- 8 Courrier de l'école sollicitant une participation de la mairie pour le projet de classes transplantées :
 - M. le Maire informe le conseil du courrier de la directrice de l'école relatif au projet de classes transplantées de l'ensemble de l'école. Les élèves de Petite Section Moyenne Section et Grande Section partiront deux jours à Apinac, (en juin 2020).

Les élèves du CP au CM2 partiront trois jours en Ardèche (en mai 2020).

Le Sou des Ecoles participe au financement à hauteur de 40 % du coût global par enfant, soit 70,76 € pour les élèves de primaire et 37,20 € pour les élèves de maternelle.

Afin de diminuer le reste à charge pour les familles, la directrice de l'école demande au conseil municipal s'il pourrait participer à ces sorties exceptionnelles.

Si le conseil municipal accepte de participer à hauteur de 16 € par enfant, le coût approximatif de revient par enfant pour les familles sera le suivant :

. 90 € pour les enfants de primaire . 40 € pour les enfants de maternelle.

Après délibération, le conseil municipal, favorable à ces projets pédagogiques, décide à l'unanimité :

- . d'accepter de participer au projet de classes transplantées (de mai et juin 2020) de l'école de St Georges Haute Ville pour un montant de 16 € par enfant partant.
- . La subvention (16 € x nombre d'enfants partant) sera versée, à l'association Sou des Ecoles de St-Georges-Haute-Ville, après production d'une attestation établie par la directrice d'école, laquelle justifiera le nombre d'enfants partant.
- . Cette dépense sera inscrite en section de fonctionnement (subvention) du budget 2020.

9 – Tarif de location de la salle des Fêtes, demande de l'association l'Esperluette - Gum'Enscene : M. le Maire :

- rappelle au conseil municipal la délibération de la séance du 12 février 2019, relative au tarif de location de la salle des fêtes pour les représentations de théâtre d'octobre 2019 de l'association l'Esperluette. Ces représentations n'ont pas pu avoir lieu, à la suite d'une situation indépendante de leur volonté.
- présente au conseil municipal la nouvelle demande de cette association. Elle souhaiterait réserver la salle des fêtes de Saint-Georges-Haute-Ville les 9, 10, 11 octobre 2020, pour présenter sa pièce de théâtre et nous sollicite pour bénéficier d'un tarif préférentiel. L'association demande également si elle pourrait prendre possession de la salle dès le jeudi 8 octobre 2020 après-midi, et ce pour répéter.
- la délibération n° 6 du 5 décembre 2017, fixant les divers tarifs de location de la salle des fêtes. Celle-ci ne fixe pas de tarif pour une association dont le siège social n'est pas situé sur notre commune.
- informe le conseil municipal, que l'association l'Esperluette Gum'Enscene de Gumières :
- . ne prévoit pas de fixer de prix d'entrée pour les spectateurs, ils seront libres de déposer s'ils le souhaitent, une participation financière dont le montant est libre,
- . offre la possibilité à une association (ou des associations) de notre commune, de venir organiser la buvette lors de ses représentations (des 9, 10, 11 octobre 2020),
- . a pour habitude d'offrir une partie de ses bénéfices (de ses représentations théâtrales) à une association caritative ou un CCAS.

Après avoir entendu cet exposé, en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- le montant de la location de la salle des Fêtes au profit de l'association l'Esperluette Gum'Enscene de Gumières pour le 8 octobre 2020 (installation des décors, répétition) et les 9, 10, 11 octobre 2020 (production d'une pièce de théâtre) est donc fixée comme suit :
 - . 190€
 - . plus le versement d'un don au Centre Communal d'Action Sociale de la commune de St-Georges-Haute-Ville (le montant de ce don est laissé libre),
- d'autoriser M. le Maire (ou son représentant) à signer la convention de location de la salle des Fêtes (du 8 au 11 octobre 2020) à passer avec l'association l'Esperluette Gum'Enscene de Gumières.
- . Cette convention précisera notamment que l'association devra faire le nettoyage de la salle des Fêtes et qu'elle ne prévoit pas de fixer de prix d'entrée (les spectateurs peuvent verser une participation financière dont le montant est libre).
- Une information sera faite auprès des associations de la commune pour leur faire savoir que l'association l'Esperluette offre la possibilité à une association (ou des associations) de notre commune, de venir organiser la buvette lors de ses représentations (des 9, 10, 11 octobre 2020).
- Mme Valérie Guillaume, est excusée pour la fin de la réunion (à partir des informations diverses).

Le conseil municipal est informé :

De la conférence des Maires, de ce soir organisée par Loire Forez Agglomération concernant l'eau potable.
M. le Maire a assisté à cette réunion. A la suite de la loi NOTRe cette compétence sera transférée à Loire Forez à partir du 1^{er} janvier 2020. Chaque membre du conseil municipal recevra par mail le document présenté lors

4/5

de la conférence des Maires. Les syndicats d'eau situés dans le périmètre de Loire Forez seront donc dissous.

Chaque commune devra désigner un référent eau.

- Les termes de la délibération n° 6 du 8 octobre 2019, sont acceptés par le propriétaire qui vend à la commune la parcelle cadastrée section A n° 2293. Le notaire nous indique que la vente pourrait donc se réaliser à la fin de cette année.
- Par délibération du 2 Juillet 2019, une convention a été passée avec Loire Forez Agglomération pour le service ADS (instruction autorisation actes relatifs à l'occupation des sols). Le service sera finalement payant qu'à partir de 2020.
- Lors de la commission moyens généraux de Loire Forez, il a été question de la taxe d'habitation et des compensations qui pourraient être octroyées aux communes à la suite de la suppression de cette taxe. La dotation de l'état (DGF) versée aux communes devrait être stable pour 2020. Pour le budget communal 2020, au titre de la recette FPIC prévoir une recette de 50 % de celle reçue en 2019. Loire Forez ne peut nous assurer s'il sera toujours bénéficiaire de cette dotation redistribuée aux communes.
- M. le Maire assistera à la réunion d'information et d'échanges organisée, le 7 novembre 2019 à Boën, par M. B. Fournier et M. B. Bonne, sénateurs. Il demande si un membre du conseil veut l'accompagner.
- Les prochaines réunions de conseil municipal sont fixées au 7 janvier, 4 février, 3 ou 10 mars (ces dates sont susceptibles d'être modifiées, si par exemple un conseil communautaire est fixé le même jour).
- Elections municipales le 15 et le 22 mars 2020.
- Les vœux du personnel auront lieu le 8 janvier 2020 à la mairie.
- Invitation des Sapeurs-Pompiers de St-Romain-Le-Puy (Ste Barbe), à destination des élus, le 7 déc. 2019.
- Invitation des Sapeurs-pompiers, à destination des élus, le 11 novembre 2019 pour la soupe aux choux.
- Cérémonie commémorative le 11 novembre 2019, à 9 h 45 au monument aux morts à St-Georges-Haute-Ville
- Dans le cadre du marché de Noël, invitation de la mairie de St-Romain-Le-Puy, le 24 novembre 2019.
- Repères du chemin de St-Jacques de Compostelle, (nous avons reçu 10 clous), leurs emplacements seront déterminés le 6 novembre 2019 (par M. le Maire et deux membres du conseil).
- Contrôle du radon à l'école : il débutera le 7 novembre 2019.
- Contrôle des poteaux d'éclairage au stade : il sera fait par APAVE le 8 novembre 2019.
- Conseil d'école, il aura lieu le 12 novembre 2019 à 18 h 45.
- Un conseil communautaire aura lieu le 12 novembre 2019 à Loire Forez Agglomération.
- Réunion de la commission communale animation, patrimoine, tourisme : elle se réunira le 14 novembre à 20 h. Il sera question de l'occupation de bâtiments communaux par diverses associations.
- Etude du centre bourg : Réunion avec l'Atelier Sauvage Les Andains, le 15 novembre à 14 h.
- Congrès des Maires : M. le Maire y assistera du 19 au 22 novembre 2019.
- Colis de Noël du CCAS offerts aux personnes âgées de la commune, ils seront préparés le 25 novembre 2019.
- Réunion annuelle des voisins vigilants avec la gendarmerie. Elle aura lieu le 26 novembre 2019 à la mairie.
- La commission moyens généraux de Loire Forez Agglomération se réunira le 28 novembre 2019.
- Goûter des séniors de la commune à la salle des Fêtes le 29 novembre 2019.
- Marché du terroir Noël : il aura lieu le 1^{er} décembre 2019 à la salle des Fêtes.
- Réunion de la commission communale communication le 8 novembre 2019 à 19 h 30 pour relecture du journal Clé de St-Georges.
- Dans le cadre de l'étude du centre Bourg, en cours, une visite le 13 novembre 2019 à 9 h 30, d'un écoquartier de St-Etienne est proposée aux membres du conseil municipal intéressés. Nous devons préciser qui souhaite venir et à quel titre.
- L'étude du centre Bourg prévue pour une durée de huit mois devrait se prolonger ; plutôt que des échanges par mail, il est privilégié des réunions supplémentaires, avec le même coût.
- de deux conférences proposées par le Centre Social de Montbrison : les thèmes sont : 1 « on ne nait pas citoyen, on le devient » ; 2 l'expérience de la démocratie participative à Saillans (commune de la Drôme).
- Etude du centre Bourg en cours : la résidence 2 organisée le samedi 26 et dimanche 27 octobre s'est bien passée, cependant petite déception concernant la prestation de la troupe de théâtre.

La séance de conseil est levée à 22 h 17 minutes.

Le Maire, Jean-Michel CHATAIN,

Le présent compte rendu a été affiché en mairie à partir du 13 novembre 2019. Le Maire, Jean-Michel CHATAIN,

5/5

Commune de Saint-Georges-Haute-Ville – compte – rendu de conseil municipal du 5 novembre 2019